

LISTE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 12 DECEMBRE 2025**

Date de convocation
06/12/2025

Nombre de **Conseillers municipaux :**

En exercice	:	25
Présents	:	18
Absents	:	7
Absents représentés	:	6
VOTANTS	:	24

Secrétaire de séance :
Monsieur Sébastien LEFEVRE

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre à vingt heures, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle du conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,
Mme Corinne TIQUET, Mme Valérie MAUGARD, M. Sébastien DERACHE,
M. Pierrick GARNIER et M. Fabrice RIMBAUT, Adjoints au Maire,
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, M. Sébastien LEFEVRE, M. Pascal CAUJOLLE, Mme Jocelyne THOUROT Mme Annick SAINT-MARS,
Mme Karine NEIL, Mme Iléana EFRIM, M. Lucien CAILLOU, Mme Lélia STADLER
M. Bertrand GUIMARD, M. Jean-Gabriel LAINEY, Mme Sandrine GOUX,
Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Brigitte BARDINA (pouvoir à Bernard DIONNET),
Mme Delphine MAZURE (pouvoir à Sébastien LEFEVRE),
Mme Stéphanie PAUL-LE GARFF (pouvoir à Pascal CAUJOLLE),
Mme Céline MACHY (pouvoir à Valérie MAUGARD),
M. Dominique DESLAGE (pouvoir à Jocelyne THOUROT),

ETAIT ABSENT :

M. Michel MEYER.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance à 20 heures 02.

Les membres du conseil municipal ont :

- Désigné, à l'unanimité, Sandrine GOUX comme Secrétaire de Séance ;
- Reçu lecture de l'ordre du jour ;

DELIBERATIONS

Par délibération n° 2025-12-01 :

Au vu des dates communiquées par les entreprises implantées sur la commune, émis un avis favorable à la majorité par 21 voix pour et 3 abstentions, sur le principe de dérogation au repos dominical pour les 12 dimanches listés ci-après par branches d'activités :

BRANCHE D'ACTIVITE	DATES POUR 2026
AUTOMOBILE - CYCLES - MOTOCYCLES - QUADRICYCLES	18 janvier - 15 mars - 12 avril - 17 mai - 14 juin - 28 juin - 5 juillet - 13 septembre - 11 octobre - 25 octobre - 15 novembre - 13 décembre
COMMERCE DE DETAIL EN MAGASIN NON SPECIALISE (GIFI)	4 - 11 - 18 et 25 octobre 1 ^{er} - 8 - 15 - 22 et 29 novembre 6 - 13 et 20 décembre

Par délibération n° 2025-12-02 :

Décidé, à l'unanimité, d'opter pour l'assujettissement à la TVA des loyers perçus pour les locaux commerciaux situés au 2 et au 6 place du Parc, et habilité Monsieur le Maire à accomplir les démarches déclaratives auprès du Service des Impôts des Entreprises.

Par délibération n° 2025-12-03 :

Décidé, à l'unanimité :

- De rapporter la délibération n°2023-12-09 ;
- que pour les enfants scolarisés en classe ULIS hors carte scolaire, la prise en charge sera à hauteur de 50% de la différence entre les montants acquittés auprès de la commune d'accueil par le(s) parent(s) morignacois bénéficiaire(s) et le tarif qui serait appliqué si l'enfant était scolarisé à Morigny-Champigny ;
- que la participation financière sera calculée sur un montant plafond de 10 € par repas, et ce, même si la commune d'accueil facture un coût bien supérieur par repas ;
- que le versement de la participation sera effectué trimestriellement et calculé au vu des factures acquittées et des justificatifs de revenus du/des parent(s) morignacois bénéficiaire(s).
- qu'une rétroactivité s'appliquera au 1^{er} septembre 2023, tel que dans la délibération initiale.

Par délibération n° 2025-12-04 :

Décidé, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association d'Aide et Protection des Animaux en Détresse (APAD) afin de soutenir son action sur le territoire communal au titre de l'exercice 2025 ;

Décidé, à l'unanimité des votants (Mme SAINT-MARS, membre de l'association, ne prend pas part au vote)

- d'attribuer une subvention à hauteur de 1 000 euros afin de soutenir le projet d'animation du carnaval de l'ADEM, sur présentation des factures acquittées.

Par délibération n° 2025-12-05 :

Décidé, à l'unanimité, de l'intention de participer au financement d'un séjour scolaire pour les classes de CP/CE2 et CM1/CM2 de l'école Chateaubriand, dans les environs de Saint-Martin-de-Bréhal dans la manche, à hauteur de 280 euros par enfant.

Par délibération n° 2025-12-06 :

Approuvé, à l'unanimité, la Décision Modificative n°1 du Budget communal 2025, comme suit, afin de transférer le montant des avances versées aux entreprises depuis le chapitre 23 en dépense pour 50 765,87 euros vers le chapitre 21 en dépense pour 50 765,87 euros

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2152-510 : Installations de voirie	0,00 €	19 939,51 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-512 : Réseaux d'électrification	0,00 €	30 826,36 €	0,00 €	0,00 €
R-238-510 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 939,51 €
R-238-512 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 826,36 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	50 765,87 €	0,00 €	50 765,87 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	50 765,87 €	0,00 €	50 765,87 €
Total Général		50 765,87 €		50 765,87 €

Par délibération n° 2025-12-07 :

Approuvé, à l'unanimité, et ce, dans le cadre de l'acquisition des locaux commerciaux, la réalisation d'un emprunt sur 25 ans pour un montant de 310 800 euros au taux de 3,59% avec le Crédit Agricole, pour des échéances trimestrielles constantes de 4 721,62 euros et autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Par délibération n° 2025-12-08 :

Autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice 2025, soit :

Chapitre / Compte	Budget primitif 2025	Montant des dépenses autorisées soit 25%/BP 2025
Investissement - Dépense - Réel		
20 - Immobilisations incorporelles	167 807,00 €	41 951,75 €
2031 - Frais d'études	162 480,00 €	40 620,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	5 327,00 €	1 331,75 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €
20423 - Subv. pers. droit privé-Projets infrastructures intérêt national	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 150 056,62 €	537 514,16 €
2111 - Terrains nus	5 000,00 €	1 250,00 €
2112 - Terrains de voirie	0,00 €	0,00 €
2116 - Cimetières	20 000,00 €	5 000,00 €
2118 - Autres terrains	0,00 €	0,00 €
2121 - Plantations d'arbres	0,00 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	117 624,00 €	29 406,00 €
21314 - Constructions bâtiments culturels et sportifs	0,00 €	0,00 €
21321 - Constructions immeubles de rapport	0,00 €	0,00 €
21328 - Constructions autres bâtiments privés	477 600,00 €	119 400,00 €
21351 - Instal générales .. des constructions - Bâtiments publics	460 850,00 €	115 212,50 €
21352 - Instal générales .. des constructions - Bâtiments privés	0,00 €	0,00 €
2138 - Autres constructions	0,00 €	0,00 €
2152 - Installations de voirie	625 476,00 €	206 369,00 €
21531 - Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	0,00 €
21532 - Réseaux d'assainissement	0,00 €	0,00 €
21533 - Réseaux câblés	3 800,00 €	900,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	0,00 €	0,00 €
21538 - Autres réseaux	10 000,00 €	2 500,00 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 000,00 €	2 500,00 €
21578 - Autre matériel technique	0,00 €	0,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	5 049,00 €	1 262,25 €
21611 - Biens historiques et culturels immobiliers: Biens sous-jacents	0,00 €	0,00 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	20 000,00 €	5 000,00 €
21828 - Autres matériels de transport	76 371,00 €	19 092,75 €
21831 - Matériel informatique scolaire	600,00 €	150,00 €
21836 - Autre matériel informatique	3 500,00 €	875,00 €
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	2 000,00 €	500,00 €
21846 - Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000,00 €	1 250,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	107 186,62 €	26 796,66 €
23 - Immobilisations en cours	914 000,00 €	228 500,00 €
2313 - Constructions (en cours)	994 000,00 €	223 500,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0,00 €	0,00 €
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	20 000,00 €	5 000,00 €

Par délibération n° 2025-12-09 :

Approuvé à l'unanimité, après avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial (CST) en date du 21 novembre 2025, la mise en place d'une participation financière communale à la protection sociale complémentaire « santé » des agents à hauteur de 30 euros par mois et par agent.

Par délibération n° 2025-12-10 :

Approuvé à l'unanimité, après avis favorable à l'unanimité du CST en date du 21 novembre 2025, la convention de mise à disposition de services auprès de la CAESE.

Par délibération n° 2025-12-11 :

Approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat avec Action Emploi ;

Par délibération n° 2025-12-12 :

Approuvé, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs avec la création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe ;

Par délibération n° 2025-12-13 :

Décidé, à l'unanimité de dénommer trois lieux situés dans le hameau de Bonvilliers en mémoire du Chemin de fer de Grande Banlieue, dit « le Tacot » comme suit :

- **Chemin du Tacot, la portion du chemin communal allant du « Pont de 4m » à l'intersection avec la RD 837 ;**
- **Carrefour du Tacot, au niveau du feu tricolore, au croisement de la RD 837 et de la rue de la Libération ;**
- **Carrefour de la Gare (du Tacot), au croisement de la RD 837 et de l'extrémité Est de la rue de la Libération, en direction de Bouville ;**

Par délibération n° 2025-12-14 :

Approuvé, à l'unanimité :

- La rétrocession des parcelles J 855, 856, 861, 868 et 874 à l'euro symbolique ;
- Le classement de ces parcelles dans le Domaine public communal ;
- La désignation Me Kneppert pour constater le transfert de propriété par acte authentique ;

Et autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Par délibération n° 2025-12-15 :

Pris acte du rapport d'activité 2024 de la Mission Locale Sud Essonne et des informations concernant particulièrement Morigny-Champigny dans le cadre des permanences mises en places en mairie depuis 2024, ainsi que des premiers résultats 2025 ;

Lecture des décisions du Maire

n°	Objet
D2025-FIN-28	Signature d'un contrat d'un montant de 12 000 € HT avec SELECT T.T. – JBM, 14 rue Gerty Archimède, 75012 Paris, pour la recherche d'un médecin généraliste en vue d'une installation libérale
D2025-FIN-29	Signature d'un bail commercial dérogatoire à compter du 1 ^{er} décembre 2025 pour une durée d'un an concernant le local commercial situé 6 place du Parc, avec la société « Les Jardins d'Oncy »
D2025-FIN-30	Signature d'un avenant au marché de modernisation de l'éclairage public pour un montant de 22 844,08 € HT (véloscénie, passage piéton, points lumineux supplémentaires)
D2025-FIN-31	Signature d'un contrat de maintenance pour la vidéoprotection avec l'entreprise Vallotech, 78530 BUC, pour une durée d'un an à compter du 1 ^{er} janvier 2026, pour un montant de 5 800 € HT
D2025-FIN-32	Signature d'un bail commercial dérogatoire à compter du 1 ^{er} décembre 2025 pour une durée d'un an concernant le local commercial situé 2 place du Parc, avec la société « Le Haricot magique »

Reçu une information sur :

- La Dotation d'Action Territoriale en faveur de la lutte contre le déterminisme social, au titre de la subvention communale qui a été versée au Réseau Etincelle.
- Le coût prévisionnel de la Maison médicale qui est affiché sur site près du complexe sportif et dans les précédents magazines municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a clos la séance à 21 heures 09.

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié
au registre des délibérations de la commune**

Fait à Morigny-Champigny, le 19 décembre 2025
Par délégation du Maire,

Corinne TIQUET
1^{ère} adjointe au Maire



Affiché le : 19.12.2025